

Délibération n°2022-01*Relative à l'élection du Président du SMALIM*

Le Comité syndical du SMALIM, dûment convoqué le 28 février 2022, réuni le 10 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Philippe EYMERY doyen d'âge des membres titulaires présents,

Vu le code général de collectivités territoriales, notamment son article 2121-21,

Vu l'arrêté du Préfet du Nord en date du 15 décembre 2021, portant adoption des modifications statutaires du SMALIM au 1^{er} janvier 2022,

Vu les statuts du SMALIM, et notamment ses articles 7.5 et 9,

Vu la délibération n° 20 C 0025 du conseil de la Métropole européenne de Lille (MEL) en date du 21 juillet 2020, portant désignation de ses délégués au sein du Comité syndical du SMALIM,

Vu la délibération n° 2021.02182 de la commission permanente du conseil régional Hauts-de-France notifiée au SMALIM le 5 janvier 2022, portant désignation de ses délégués au sein du Comité syndical du SMALIM,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Samira HERIZI, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Damien CASTELAIN, Monsieur Michel BORREWATER, Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ ;

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Matthieu CORBILLON, Madame Béatrice MULLIER ;

Secrétaire de séance : Madame Sarah KERRICH-BERNARD ;

Le quorum constaté,

Considérant la candidature unique déclarée de Christophe COULON,

Considérant la décision prise à l'unanimité des membres du Comité syndical de procéder à l'élection du Président du SMALIM par un vote à main levée,

Considérant les opérations de vote et la proclamation

Considérant que Monsieur Christophe COULON a obtenu la majorité absolue des voix,

Monsieur Christophe COULON est élu Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole.

Votes pour : 11

Ne participent pas au vote : 1

Abstentions : 1

Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON

Date de signature : 14/03/2022

Qualité : PRESIDENT

Christophe COULON
PRESIDENT DU SMALIM



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM de l'Aéroport de Lille Metropole | SMALIM

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2022_01
Date de la décision :	2022-03-10 00:00:00+01
Objet :	ÉLECTION PRÉSIDENT
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200006120-20220310-D_2022_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20220310-D_2022_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	838
Nom original :		
DLB_2022_01_ELECTION PRESIDENCE SMALIM.pdf	application/pdf	68555
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20220310-D_2022_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	68555

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	14 mars 2022 à 14h47min14s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 mars 2022 à 15h55min59s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	14 mars 2022 à 15h56min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2022 à 15h56min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 mars 2022 à 15h56min11s	Reçu par le MI le 2022-03-14

